

INSCRIPTION GARDERIE DE DECEMBRE 2017

Pour les enfants fréquentant l'école de **ST MARTIN DE LA BRASQUE**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

Nom de l'enfant :Prénom.....Classe.....

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).
Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.
Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.
 Veuillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant** le mois d'inscription, accompagnée de votre règlement. **Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.**

Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2€	2€	2.50€	2€
DECEMBRE 2017	7h30/8h15	8h15/8h45	16h15/ 17h30	17h30/ 18h30
Lundi 04				
Mardi 05				
Jeudi 07				
Vendredi 08				
Lundi 11				
Mardi 12				
Jeudi 14				
Vendredi 15				
Lundi 18				
Mardi 19				
Jeudi 21				
Vendredi 22				
TOTAL				

**Lundis, Mardis, Jeudis,
Vendredis :**

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Soit un total de : _____ €

Cachet Mairie :

Date :

Signature des parents

Règlement :